

**ATTESTATION
PROGRAMME D'AIDE À LA DIFFUSION EN SALLE
(LE « PROGRAMME »)**

Nom de la Société (La « **Société** »)

Je soussigné(e) _____

Nom complet du déclarant

DÉCLARE QUE :

1. Je suis un(e) dirigeant(e) de la Société et je suis dûment autorisé(e) à déclarer ce qui suit au nom de la Société et de ses Parties Apparentées, tel que ce terme est défini dans les principes directeurs du Programme (les « **Parties Apparentées** »).
2. Je confirme que j'ai fait une vérification complète de tous les faits pertinents pour la préparation de la présente déclaration, que j'ai une connaissance personnelle de ces faits et que toute l'information contenue dans la présente déclaration est vraie et exacte.
3. Je reconnais que Téléfilm Canada (« **Téléfilm** ») se fiera sur la présente attestation afin de déterminer si la Société se qualifie en vertu du Programme.
4. J'ai lu les articles 1 à 3 et 26 à 28 de la *Loi sur Investissement Canada* et je confirme que la Société et ses Parties Apparentées qui bénéficieraient des fonds octroyés en vertu de ce Programme (les « **Sociétés Bénéficiaires** ») sont des unités « sous contrôle canadien » au sens des articles susmentionnés.
5. Je déclare également qu'aucune décision ministérielle n'a été prise et qu'aucune déclaration n'a été faite par rapport aux Sociétés Bénéficiaires en vertu des paragraphes 26(2.1) et 26(2.2) de la *Loi sur investissement Canada* et qu'il n'existe aucun fait ni aucune circonstance susceptible de donner lieu à une telle déclaration.
6. Il n'existe aucun fait ou circonstance ayant pour effet de modifier le contrôle canadien des Sociétés Bénéficiaires.
7. Les Sociétés Bénéficiaires agissent à titre d'exploitants de salles de cinéma commerciales, ont leur siège social au Canada et exercent leurs activités au Canada.
8. Les Sociétés Bénéficiaires disposent d'un système de billetterie et de déclaration de recettes conforme aux normes de l'industrie audiovisuelle.
9. Les Sociétés Bénéficiaires n'ont pas fait de demande auprès de plusieurs sources de financement pour couvrir les mêmes dépenses spécifiques - en particulier la Prestation canadienne d'urgence, la Subvention salariale d'urgence du Canada, le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises.
10. Les Sociétés Bénéficiaires ont besoin de financement pour soutenir la continuité des opérations et sauvegarder les emplois.

